



Lattes, le 11 Avril 2015

Monsieur le Directeur,

PREAMBULE

Le personnel SIBLU du parc colporte des informations comme quoi nous aurions refusé de vous rencontrer le 08/04/2015. Il va de soi que ceci est un mensonge. Qui a donné ces instructions diffamantes ? Je vous rassure, les propriétaires connaissent la politique de SIBLU et ils ne se sont pas dupes.

J'accuse réception de votre courrier du 08 Avril 2015 qui a retenu toute mon attention. Il est très surprenant par son incompréhension de votre part.

Je ne peux que vous soumettre de vous reporter à votre courrier du 01 Avril 2015, où vous écrivez exactement les propos suivants :

« Ma proposition de réunion est évidemment incompatible avec une quelconque assignation qui serait délivrée à SIBLU France . »

Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est vous. Par contre, et je le reconnais, la société SIBLU France devait être assignée en date du 03 Avril 2015, mais par une mauvaise interprétation entre l'avocate et nous, l'assignation a été déposée ce vendredi 10 Avril 2015.

De plus, Monsieur le Directeur, c'est vous qui avez fixé la date. A aucun moment, nous l'avons confirmé et pour cause. Plutôt que de me faire appeler une heure avant le rendez-vous par le directeur du parc, vous auriez dû vous en préoccuper avant, cela vous aurait évité le déplacement.

Que fait-on maintenant ? Maintenez-vous vos écrits ou préférez vous un entretien constructif et positif ? Vous connaissez nos attentes et je pense que vous avez pris conscience de la gronde que j'essaie de maîtriser tant bien que mal sur le parc.

Je ne vais pas répondre à vos deux points abordés pour essayer de clarifier les choses. Vous avez certainement raison mais moi, Monsieur le Directeur, je maintiens mes propos.

Je vais juste conforter votre jugement sur l'embellissement du parc, effectivement les choses bougent, des travaux sont faits et parfois bien faits comme aussi parfois très mal faits, ce qui occasionnent des surtensions dans certains mobil homes et autres.

Il est vrai que c'est plus facile de faire fonctionner les assurances des propriétaires que votre propre assurance.

Le Lac des Rêves, route de Pérols, 34970 LATTES



06 70 28 16 90



cdpldr@gmail.com



www.lesflamants.fr



Comme vous le dites, il faut que tout soit terminé avant la haute saison, **vos vacanciers arrivent.**

Nous sommes pour beaucoup d'entre nous sur le parc depuis l'ouverture et nous avons subi ces travaux. Pourquoi ces travaux n'ont ils pas été faits pendant la fermeture ? Je connais votre réponse (manque de trésorerie, délai d'autorisation, etc, etc) Cela ne nous concerne pas, nous avons subi pendant presque un mois, des travaux incessants avec nuisances sonores.

Et là non plus, pas de compensation, pas d'excuses ou presque.

Votre seule motivation, c'est que tout soit terminé pour le début de la haute saison.

Monsieur le Directeur, je réitère ma demande de rendez-vous avec vous dans les plus brefs délais, afin que l'on passe en revue le pourquoi de votre assignation et surtout recevoir de votre part des propositions à la hauteur de ce qu'attendent les propriétaires.

Je sais très bien que l'on ne pourra pas obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos requêtes mais sans dialogue commun, nous allons vers un conflit et je ne garantirai plus rien concernant les agissements de vos propriétaires.

En espérant une rencontre constructive, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, en ma parfaite considération.

Didier FREULARD  
Président de l'association

Le Lac des Rêves, route de Pérols, 34970 LATTES



06 70 28 16 90



cdpldr@gmail.com



www.lesflamants.fr